

L'hon. M. STEWART: Je vois.

M. VAUGHAN: Votre autre question fut: "Par l'entremise de quel agent ou de quelle agence ou de qui a-t-on acheté le charbon"? Nous n'avons aucune raison particulière de ne pas fournir ce détail; nous aimerions autant ne pas le dire, mais nous n'avons aucun secret à garder à ce sujet. Votre autre question fut "Quel était le nom de la mine du Kentucky d'où l'on a tiré le charbon"? La réponse se trouve réellement à la quatrième question. Il y a eu plusieurs mines. La question suivante fut "Y a-t-il eu des soumissions pour cette catégorie de charbon"? De temps à autre on a demandé des soumissions pour ce charbon et l'on a accepté la soumission la plus basse. Nous avons souvent obtenu par marchandage des prix très inférieurs à toute soumission que nous ayons pu recevoir. L'autre question fut "La compagnie qui fournit le charbon fournit-elle du transport au réseau du National-Canadien"?

L'hon. M. STEWART: Vous avez répondu à cela. Il y a une question d'ordre général que je désirerais poser, mais on y a peut-être répondu pendant que je parcourais cette copie. Croyez-vous, monsieur Vaughan, que le coût du charbon soit moindre pour la compagnie quand il est extrait de vos propres mines que quand vous l'achetez d'autres compagnies?

M. VAUGHAN: Pour certains districts c'est le cas, monsieur Stewart, et nous réservons ce charbon pour les districts où il est d'utilisation économique. Je puis vous répondre ainsi mais je n'aimerais pas que ma réponse allât au compte rendu.

Le PRÉSIDENT: Cette réponse est-elle satisfaisante?

L'hon. M. STEWART: Absolument.

Le PRÉSIDENT: Messieurs, à la page 18 je vois une rubrique "Compte de placement sur propriété." A-t-on des questions à poser à ce sujet; préfère-t-on m'en faire les détails?

Le PRÉSIDENT: Transactions de 1937 sur le titre net de propriétaire. On pourrait peut-être remettre ceci à plus tard quand nous en serons à l'étude du rapport. M. Clark sera présent cet après-midi et nous fournira tous les renseignements. Question pendante.

Dette fondée—principal et intérêt. Nous avons déjà examiné cette question et le secrétaire du Comité prend tout spécialement note des considérations émises par les membres du Comité en vue de les inclure au rapport. A-t-on d'autres questions à poser?

M. YOUNG: Nous avons, je crois, assez bien épuisé le sujet hier; toutefois, je note ici la date d'émission de certaines débetures qui remonte jusqu'à 1875; il s'agit de débetures 5 p. 100 perpétuelles. Ces actions furent émises par une compagnie particulière. Aujourd'hui il s'agit d'un chemin de fer étatisé, et il me semble que nous devrions voir à obtenir de meilleurs taux d'intérêt que celui-là. Le mot "perpétuelles" veut apparemment dire que ce chemin de fer serait toujours forcé de porter le fardeau d'un taux d'intérêt dépassant les taux d'aujourd'hui, ce qui est injuste pour le chemin de fer; bien plus, à mon avis, le taux d'intérêt est à tous égards trop élevé. J'écoute parfois des échanges d'avis sur le mot répudiation, et bien que je ne sois pas de ceux qui aimeraient à épouser cette attitude, je ne suis pas en faveur de ce que l'on appelle d'ordinaire une répudiation, cependant je ne puis m'empêcher de penser que maintenant que ce chemin de fer est devenu la propriété de l'Etat, il doit y avoir quelque moyen de retirer ces actions du marché et d'obtenir de l'argent d'une autre source et à des intérêts conformes au cours du jour. Je crois y voir une situation absolument fausse; or, quand une situation est fausse il doit y avoir un remède à y apporter. Nous ne souffrons certainement pas pour l'instant d'une telle pénurie de ressources qu'on ne puisse découvrir un procédé grâce auquel on pourrait faire totalement disparaître cette anomalie. Je ne crois pas que quiconque mis en face d'une telle situation n'en reçoive pas un choc. L'autre jour, à la Chambre